



Autoentrepreneur et association

Par **detente**, le **08/09/2013** à **09:08**

Bonjour !
Je suis auto-entrepreneur inscrite à la CIPAV sur le métiernde coach/énergéticienne, qu'elles sont les conditions pour que je puisse louer un local à une association pour exercer ma profession.
Par ailleurs, j'envisage de créer une association, ma condition d'auto-entrepreneur sur ce type de prestation me le permet t'elle ? en sachant qu'une association est à but non lucratif
Merci par avance de votre réponse.
Cordialement.

Par **trichat**, le **08/09/2013** à **13:18**

Bonjour,
Une question dont le contenu semble proche de la vôtre:
"Compatibilité présidente d'association et profession libérale" a été posée le 28/08 dans la rubrique "entreprises/association".
J'ai eu plusieurs échanges avec la personne qui posait la question; peut-être que les réponses vous permettront d'obtenir un début de solution.
Vous pourrez faire vos remarques et observations en complément sur le forum.
Cordialement.